



C.A.M.I.L.A.-N.E.A

Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques et Latino-Américains
Nord-Européens et Asiatiques

Siège social : 1610, route de la Bastide - Les Croyes - 84240 GRAMBOIS

Présidente : Renée VIZZARI 04 90 77 97 82 - 06 74 43 54 87 – vizzarirenee@wanadoo.fr

CONVOCATION à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vendredi 15 mars 2024 à 18 heures

KYRIAD DESIGN ENZO MONTLUÇON – SAINT VICTOR

2 Rue Du Commerce Rn 144 - Zac Du Pont Des Nautes

03410 Saint Victor

08 92 23 48 13

Conformément à l'article 20 des Statuts et à l'article 17 du Règlement Intérieur, vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association.

Cette convocation est envoyée par courriel et sera diffusée sur le site du CAMILA-NEA.

Cher adhérente et Cher adhérent,

Vous êtes invité (e) à vous rendre à l'Assemblée Générale Ordinaire du C.A.M.I.L.A.-N.E.A. qui se déroulera le vendredi 15 mars 2024 à 18 heures à l'HOTEL KYRIAD – SAINT VICTOR - MONTLUÇON (03).

ORDRE DU JOUR – EXERCICE 2023

- Rapport moral de la Présidente et du Secrétaire
- Rapport du trésorier
- Courriers divers
- Questions diverses

Les questions doivent **parvenir obligatoirement en lettre suivie ou par mail** à la Présidente, 72 heures (*soixante et douze*) avant la date de l'AGO, **soit au plus tard le 11 mars 2024**.

*Pour les adhérents qui n'ont pas réglé leur cotisation 2024, il sera possible de s'acquitter du montant sur place, auprès du trésorier, **avant** l'ouverture de l'AGO.*

Espérant votre présence, veuillez croire, chère adhérente, cher adhérent, en mes sentiments dévoués.

Grambois, le 08 février 2024

Renée VIZZARI
Présidente du CAMILA-NEA

Rappel du Règlement Intérieur du CAMILA-NEA : TITRE 5 : ASSEMBLEE GENERALE - ARTICLE 10 – CONVOCATION

Qu'il s'agisse d'une Assemblée Générale Ordinaire, ou d'une Assemblée Générale Extraordinaire, les convocations sont adressées au moins un mois à l'avance par la revue ou par lettre contenant l'ordre du jour. Toutefois en cas d'urgence, le délai peut être réduit à quinze jours. Elles sont adressées aux adhérents à jour de cotisation ayant au moins neuf mois de présence au jour de l'assemblée.

Les adhérents ayant moins de neuf mois de présence peuvent assister à l'assemblée générale mais ne peuvent participer aux délibérations et décisions. Les décisions sont communiquées aux adhérents par la revue ou tout moyen moderne de communication.

Club de race officiel, affilié à la Société Centrale Canine reconnu d'utilité publique, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture

Barbado de Terceira – Broholmer – Berger de Majorque (Ca de Bestiar) Castro Laboreiro - Cimarron Uruguayen - Dogue des Canaries - Dogue de Majorque - Estrela (Montagne Portugais) - Fila Brasileiro - Fila de Sao Miguel Cao de Gado Transmontano - Mâtin Espagnol Rafeiro do Alentejo - Serra de Aires (Berger Portugais) – Tosa Inu -

Le Barbado de Terceira et le Cao de Gado Transmontano sont inscrits sur le livre d'attente de la S.C.C. - L'Alano Espagnol et le Majorero sont des races non FCI